

*Recours au Règlement—M. Crosbie*

Il est également vrai qu'il y a trois portes de devant à la Chambre, mais seulement deux personnes pour les garder, même s'il y a beaucoup de députés, de membres du personnel, d'adjoints, et ainsi de suite, qui circulent dans le secteur.

Je ne trouve pas cela très drôle, et j'espère que les députés d'en face prendront la question au sérieux. A titre d'ancien employé à la Chambre pendant quelques années, j'espère qu'on accordera toute la considération voulue à ces gardes qui s'acquittent si bien de leur tâche de surveillance des allées et venues à la Chambre des communes, comme Votre Honneur, le Sergent d'armes et d'autres vous acquitterez sûrement de la vôtre en examinant ce qui est arrivé aujourd'hui.

● (1510)

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, au nom de mes collègues, je tiens évidemment à m'associer aux porte-parole de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique. Tout ce que je puis dire, c'est que même si cela relève directement de votre compétence, je peux vous assurer au nom du gouvernement que nous allons collaborer entièrement avec vous sur cette question importante. Je tiens tout simplement à dire que je vous offre ma collaboration la plus entière au nom du gouvernement.

**M. St. Germain:** Monsieur le Président, en tant que l'un des porte-parole du Bureau de la régie interne qui relèvent de votre excellente présidence dans ce domaine de compétence, je puis vous assurer de l'appui entier du Bureau pour le règlement immédiat de cette affaire.

**M. le Président:** Je tiens à remercier les députés, à commencer par le député de Windsor-Ouest (M. Gray), pour leurs observations. Il s'est produit ici un incident il y a une heure ou à peu près. Quelqu'un qui n'avait pas d'affaire ici est manifestement entré à la Chambre. Immédiatement après, on a donné l'ordre de renforcer les mesures de sécurité au cas où d'autres personnes feraient de même. Ce fut fait et une enquête est déjà en cours.

Après avoir appuyé la présidence comme ils l'ont fait, les députés seront heureux d'apprendre, je crois, que je vais examiner la question au plus tôt, en tenant compte dans tout la mesure du possible des observations du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Nous reconnaissons tous, je crois, qu'assurer la sécurité en cet endroit, qui est une tribune, une Chambre, une enceinte relativement ouverte, comme cela se doit dans un pays libre, n'est pas toujours facile.

Je crois que les députés voudront féliciter ici avec moi les agents qui étaient présents à ce moment-là pour la diligence et l'efficacité avec laquelle ils ont réglé le problème et maîtrisé l'intrus.

**Des voix:** Bravo!

**RECOURS AU RÈGLEMENT****ON SOUTIENT QU'UN DÉPUTÉ A FAIT UNE DÉCLARATION  
ERRONÉE**

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement en raison d'un fait survenu vendredi dernier, pendant mon absence à la période des questions. Je crois que l'affaire est très sérieuse.

Dans l'entrée en matière d'une question, le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) a fait une déclaration tout à fait erronée en rapportant des paroles qu'il m'attribuait. Comme en fait foi la page 6537 du hansard, sa question portait sur la prise de contrôle de la société Canadien Pacifique par Pacific Western Airlines. Au bas de la page on peut lire la déclaration suivante faite par le député:

... le 14 avril, le ministre des Transports m'a répondu sur le ton arrogant qui est généralement le sien, que peu d'emplois sinon aucun ne serait perdus.

Je mets tous les députés au défi de trouver dans le hansard du 14 avril ou ailleurs, un passage où j'aurais déclaré que la prise de contrôle ne provoquerait la perte que de très peu sinon d'aucun emploi.

Si vous vérifiez au compte rendu du 14 avril, monsieur le Président, vous verrez que le député de York-Sud—Weston m'a posé une question et en réponse, je n'ai fait aucune déclaration sur le nombre d'emplois qui seraient perdus. Ce même jour, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) m'a posé une deuxième question sur le même sujet. Tout ce que j'ai déclaré sur la possibilité de mises à pied est ceci:

Cependant, il n'a jamais été question de congédier autant d'employés que le député le dit.

Il parlait de 3 000 employés. Il y a une énorme différence entre ma réponse et le fait de dire qu'il y aura peu sinon pas du tout de perte d'emplois, monsieur le Président.

J'estime que nous ne devrions plus permettre aux députés de faire de fausses déclarations à la Chambre en guise d'introduction aux questions qu'ils posent, comme l'a fait vendredi dernier le député de York-Sud—Weston. Je ne saurais dire s'il a agi de propos délibéré ou non mais il reste qu'il aurait certainement pu vérifier les termes exacts de ma déclaration.

Il faut mettre un terme à ces fausses allégations qui servent de base à des questions. Je vous demande de rendre une décision exemplaire contre le député de York-Sud—Weston à moins qu'il ne fasse amende honorable et ne reconnaisse que je n'ai jamais dit pareille chose et qu'il promette d'être à l'avenir plus prudent lorsqu'il posera des questions.

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Malheureusement, monsieur le Président, je n'ai pas entendu le début de l'intervention du ministre, mais j'en ai attrapé la fin. Je regrette seulement qu'il n'ait pas eu l'obligeance d'attendre que je sois à la Chambre pour faire son exposé.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nunziata:** Cela dit, monsieur le Président, vendredi dernier j'ai posé une question...